

Ouverture de la séance à 20h30

Sont présents : **Mr Le Maire**, Francis CESTER,

**Les adjoints** : Béatrice BOURGADE, Monique FARAMAZ

**Les conseillers municipaux** : Véronique BOISSERANC, Carole BLANC,  
David SCACCIANOCE, Michel OLLIVIER, Leszek PAWELSKI.

Absents excusés : Jean-Pierre GRAFFIN a donné son pouvoir à Béatrice BOURGADE  
Nicolas GIRARD a donné son pouvoir à Francis CESTER

Absent: Yannick SAVARIELLO,

Secrétaire de séance : Monique FARAMAZ

M. le maire annonce en début de séance, l'ajout d'une délibération concernant :

1. Le terrain communal destiné à M. AUBERT

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour.

Votés à l'unanimité à 10 voix pour.

Validation du conseil municipal du 29 novembre 2018, à l'unanimité des présents: (10 Pour)

1. **Délibération contribution aux dépenses de fonctionnement liées à l'accueil des élèves dans les écoles publiques de Gap (2018-2019)**

Monsieur le Maire explique que la ville de Gap nous demande une contribution aux dépenses de fonctionnement liées à l'accueil des élèves dans les écoles publiques de Gap relatif à l'année scolaire 2018-2019, à hauteur de 3 288€ à verser sur l'exercice 2019 à la ville de Gap.

Monsieur le maire énonce les enfants scolarisés sur la commune de GAP.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer

Votée à l'unanimité à 10 voix pour.

2. **Délibération proposition d'honoraires SARL MILLET relative au rapport sur les faisabilités techniques structurelles de l'extension de la salle des fêtes.**

Dans le cadre de travaux de l'extension de la salle des fêtes, Monsieur le maire énonce les devis réceptionnés concernant le rapport préliminaire de faisabilité structurelle à effectuer et demande au conseil municipal de valider le projet et le devis suivant :

MILLET Sarl pour un montant de 900HT

Monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer.

Votée à l'unanimité à 10 voix pour.

- 3 **Délibération subvention DSIL 2019 (dossier 1)**

Monsieur le maire souhaite solliciter la Préfecture pour une demande d'aide financière, afin de subventionner des travaux concernant notre projet d'enfouissement de l'éclairage public sur le hameau des Guérins. Ce projet est particulièrement structurant pour notre commune, tant sur un point sécuritaire « en procédant à l'enfouissement des lignes aériennes » mais également en terme « d'économie d'énergie » en réduisant l'impact sur l'environnement, mais aussi sur la facture énergétique du budget de la commune.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 52 829.38€HT.

**Monsieur le maire propose au conseil municipal de demander une subvention à hauteur de 10 400 € à la Préfecture des Hautes-Alpes au titre du contrat de ruralité (dossier 1).**

et également au titre de la DETR 2019 soit à hauteur de 21 131.75€

et également auprès du Département 05 soit à hauteur de 5 282.94€

Un Financement communal sera nécessaire à hauteur de (30%) soit 16 014 .69€ pour mener à bien ce projet d'investissement. Votée à l'unanimité des présents (Pour 10)

#### 4 **Délibération subvention DSIL 2019 (dossier 2)**

Monsieur le maire souhaite solliciter la Préfecture pour une demande d'aide financière, afin de subventionner des travaux concernant notre éclairage public au chef-lieu.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 28 525€ HT.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de demander une subvention à hauteur de 5 705 € à la Préfecture des Hautes-Alpes au titre du contrat de ruralité (dossier 2).

Monsieur le maire précise au conseil municipal qu'une subvention auprès de la Préfecture nous a été accordé au titre de la DETR 2018 à hauteur de 8 557.50€

Un Financement communal sera nécessaire à hauteur de (50%) soit 14 262.50€

pour mener à bien ce projet d'investissement.

Votée à l'unanimité des présents (Pour 10)

#### 5 **Délibération subvention DETR 2019**

Monsieur le maire souhaite solliciter la Préfecture pour une demande d'aide financière, afin de subventionner des travaux concernant nos différents projets relatif à l'aménagement de notre village. Ce projet structurant pour notre commune sera découpé en 2 axes, d'une part une partie des travaux sera consacrée à terminer l'aménagement de notre village et l'autre partie des travaux d'aménagements sera axé sur nos réseaux.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 133 676.69€HT.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de demander une subvention à la Préfecture des Hautes-Alpes au titre de la DETR 2019 soit à hauteur de 43 070.67€

Et également au titre du contrat de ruralité soit à hauteur de 10 400€

Et enfin auprès des différentes institutions :

- auprès de la Région PACA au titre du FRAT 2019 soit à hauteur de 16 534.56 €

- auprès du Département 05 soit à hauteur de 13 002.57€.

Un Financement communal sera nécessaire à hauteur de 50 669€ pour mener à bien ce projet d'investissement.

Votée à l'unanimité des présents (Pour 10)

#### 6 **Délibération demande de subvention auprès du Département 05 ; remplacement canalisation d'eau**

Monsieur le maire souhaite solliciter Département 05 pour une demande d'aide financière, afin de subventionner des travaux concernant notre projet de remplacement de canalisation d'eau.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 22 349€HT.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de demander une subvention de 6 730.40€

Une subvention a été demandée à la Préfecture au titre de la DETR III, 2018 est une subvention de 8888€20 nous a été allouée. Un Financement communal sera nécessaire à hauteur de 6 730.40€

pour mener à bien ce projet d'investissement. Votée à l'unanimité des présents (Pour 10)

#### 7 **Délibération relatif au montant du fonds de concours de la commune de la Bâtie Vieille à la CCSPVA.**

M. le Maire explique qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence « assainissement » exercée par les communes membres a été transférée à la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA). Le Maire ajoute que depuis la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, qui introduit un article L.5214-16-V dans le Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre une communauté de communes et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseillers municipaux concernés, et ce afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Il est alors proposé de verser un fonds de concours à la CCSPVA à hauteur de 79 002 euros afin de participer aux financements du programme d'assainissement sur la commune caractérisé par la création de deux stations de traitements des eaux usées et des réseaux associées.

Votée à l'unanimité à 10 voix pour.

## 8 Délibération validation du devis de la routière

Dans le cadre de travaux de voiries, Monsieur le maire énonce les devis réceptionnés concernant les travaux et demande au conseil municipal de valider le devis suivant :

- La Routière du midi pour 24 750€ HT

Monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer.

Votée à l'unanimité à 10 voix pour.

## 9 Délibération augmentation de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique relatif aux élus.

Monsieur le Maire explique que Le montant maximal pouvant être versé aux élus est calculé en fonction de la strate démographique de la commune et par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Monsieur le Maire explique que les montants maximums bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1er janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal (indice brut 1027) de la fonction publique et propose que cette délibération indemnitaire faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique demeurent juridiquement valables et permettent l'application de la nouvelle valeur de référence.

Votée à l'unanimité à 10 voix pour.

## 10 Délibération aide au transport scolaire

Monsieur le Maire explique que vu la délibération n°2018-7-10 du 6 novembre 2018 prise par la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance concernant l'aide au transport scolaire pour la rentrée 2018-2019, Monsieur le maire nous informe pouvoir dès à présent verser une participation financière selon le principe suivant :

Statut de l'élève :	Tarif annuel de l'abonnement :	Montant versé par la commune:
Élève demi-pensionnaire ou externe .....	110 €	..... 50 euros
Élève interne ou résidant sur le lieu d'études.....	80 €	.....50 euros
Élève demi-pensionnaire ou externe ou interne ou résidant sur le lieu d'études avec quotient familial inférieur à 700 €/mois .....	10€	... Aucun Remboursement

Monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer.

Votée à l'unanimité à 10 voix pour.

## 11 Délibération concernant la vente d'une parcelle à M. AUBERT

M. le maire explique au conseil municipal que la commune peut céder à M. AUBERT une partie de sa parcelle cadastrée AD 515 Avec une superficie de 567m<sup>2</sup>

Pour la somme de 1000 €

Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

### QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire fait état des travaux en cours et futur sur la commune (muret centre du village ; éclairage public au hameau des Guérin, demande de bancs sur la voirie communale). Les adjoints et les conseillers constatent à nouveau une vitesse excessive sur les voies communales et le non-respect des limitations de vitesse. M. le Maire rappelle qu'il est normal de respecter les panneaux indicateur afin d'éviter à la commune, d'envisager des mesures plus contraignantes.

Séance levée à 22h30

Le Maire, Francis CESTER

